Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE

Code de l'Environnement – articles L-425-6 à L-425-7 et R-425-4 à R-425-9
Arrêté du 20 février 2009 relatif à la demande de plan de chasse individuel

Vous êtes détenteur d'un droit de chasse
et vous demandez la délivrance d'un plan de chasse pour le gibier présent sur votre territoire de chasse :
Veuillez remplir toutes les rubriques de ce formulaire et
LE RETOURNER A LA FEDERATION DES CHASSEURS OBLIGATOIREMENT AVANT LE 10 MARS

TERRITOIRE

ACCA ou CHASSE PRIVEE	ACCA CHAMPS-SUR-TARENTAINE-MARCHAL
Numéro du lot	fd15-37
COMMUNE(S)	CHAMPS-SUR-TARENTAINE-MARCHAL
Massif chevreuil	Artense
Massif cerf	UG Artense

DETENTEUR DE DROIT DE CHASSE

Nom Prénom	PEZAIRE JEAN PIERRE
Qualité	Propriétaire
Adresse	AUZANGES, 15270 CHAMPS-SUR-TARENTAINE
Téléphone (fixe et portable)	0648142810
Courriel	cremach@wanadoo.fr

DESCRIPTIF DU TERRITOIRE

À compléter en cas de nouveau demandeur ou de modification depuis la précédente demande

Surface favarable: 2644.00	Surface Totale: 5144.00

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE SAISON 2022 / 2023

	CERF				CHEVREUIL	CHAMOIS	MOUFLON
	Mâle	Femelle	Indifférencié	TOTAL			
Attribution année précédente	31	51	9	91	50	9	
Réalisation année précédente	40	50	0	90	47	5	
Estimation de la population (hausse ou baisse ou stabilité)	Stabilité				Stabilité	Baisse	
Attribution théorique					61		
DEMANDE 2022 / 2023	31	50		81	50	7	

Fait le mercredi 23 février 2022 à CHAMPS-SUR-TARENTAINE Signature